

- ✓ **EI BRASSEUR ROMUALD** – Paysagiste, désinsectiseur, dératiser « **LA NATURE EN PYRENEES-ORIENTALES** » – Olette

M. Romuald BRASSEUR

Investissements : Acquisition d'équipements plus performants pour la lutte contre le frelon asiatique (lance télescopique, combinaison 3D Air+ ultra ventilée)

Montant des investissements éligibles : 4 760,38 € TTC,

Subvention sollicitée (30 %) : 1 428,11 €

- ✓ **EI PAYS LAURA** – Coiffeuse « **PAYS DE L'HOMME** » – Prades

Mme Laura PAYS

Investissements : Installation d'une enseigne et travaux de plomberie

Montant des investissements éligibles : 1 347,6 € TTC,

Subvention sollicitée (30 %) : 404,28 €

PROPOSE au Conseil Communautaire de valider l'attribution de ces subventions

DIT que la Commission développement économique, réunie le 17 septembre 2024, a émis un avis favorable à l'octroi de ces subventions.

DEMANDE à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

DECIDE, d'attribuer des subventions dans le cadre de l'OCMACS comme proposées par son Président aux entreprises suivantes :

- ✓ **EI CYRIAQUE MARTIAL** – Coiffeur « **OTAKU BARBER SHOP** » - Prades

M. Martial CYRIAQUE

Montant des investissements éligibles : 8 386,99 € TTC,

Subvention attribuée (30%) : 2516,1 €

- ✓ **EI BRASSEUR ROMUALD** – Paysagiste, désinsectiseur « **LA NATURE EN PYRENEES-ORIENTALES** » – Olette

M. Romuald BRASSEUR

Montant des investissements éligibles : 4 760,38 € TTC,

Subvention attribuée (30 %) : 1 428,11 €

- ✓ **EI PAYS LAURA** – Coiffeuse « **PAYS DE L'HOMME** » – Prades

Mme Laura PAYS

Montant des investissements éligibles : 1 347,6 € TTC,

Subvention attribuée (30 %) : 404,28 €

INDIQUE que les subventions attribuées pourront servir de contre parties publiques pour l'octroi de financements complémentaires.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette subvention sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé la minute.

Le 24 octobre 2024.
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT.